

## Conseil Municipal

### Séance du 20 octobre 2005

L'an deux mil cinq, le vingt octobre à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 14 octobre 2005, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en Mairie principale, sous la présidence de M. Jackie SOULISSE, Maire.

<i>Membres en exercice : 18</i>	Etaients présents : M. Yannick VERNON, Mme Martine BAUNAURD, M. Bruno FENET, Adjoint, Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI, Mme Florence CALAND, M. Roger-Michel COURATIN, Mme Marie-Jeanne DUPRE, M. Jean-Pierre GILET, M. Jean-Pierre MENARD, Mme Marie-Ange PERINEAU, Mme Geneviève PICARD, Mme Marie-Thérèse SALES conseillers, formant la majorité des Membres en exercice.
<i>Présents : 13</i>	
<i>Ayant donné pouvoir : 1</i>	Ayant donné pouvoir : Mme Anne Marie MAZE conseillère municipale à Mme Marie Jeanne DUPRE conseillère municipale.
<i>Absents : 4</i>	Etaients absents excusés : M. Christian LAINE adjoint, M. Claude FALCON et M. Lionel MOREAU et M. Stéphane YSABELLE conseillers.
<i>Votant : 14</i>	A été élue secrétaire de séance : Mme Florence CALAND

En ouvrant la séance, Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la modification apportée à l'ordre du jour, l'adjonction de cinq questions :

- Assainissement Eaux Usées – Extension du réseau - Rue des Boissières, rue du Calvaire, rue de la Dorerie et rue de la Raimbauderie – Approbation du Dossier de Consultation des entreprises.
- Centre multi-accueil – Avenants aux marchés de travaux – lot n° 1 terrassement, gros œuvre, VRD et lot n° 7 doublages, isolation, séparation faux plafonds.
- Cassantin – Dénomination d'une rue.
- Enfouissement des réseaux – Saisie du SIEIL – Résidence de la Sablonnière, rue de l'Etain (2<sup>ème</sup> partie), rue des Auvannes (2<sup>ème</sup> phase), allée des Acacias, rue des Locquets.
- Alimentation eau potable – Saisie du SIAEP – Rue de l'Etain 2<sup>ème</sup> partie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'en prendre acte en acceptant ces changements.

#### 1) Compte rendu de la séance du 15 septembre 2005

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des Membres, une lecture succincte est donnée au Conseil municipal.

Après avoir délibéré,

Aucune remarque ou observation n'étant présentée

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des Membres présents,

ACCEPTTE le présent procès-verbal de la séance du 15 septembre 2005 tel qu'il est transcrit dans le présent registre des délibérations et de le signer par les Membres présents.

2) Assainissement – Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Délégation de la compétence au SATESE

Consultation portant sur la décision du Comité Syndical du 13 décembre 2004 :

Avis sur les modifications statutaires relatives à la mise en œuvre du SPANC et délégation de ce service au SATESE 37

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui informe les Membres de l'Assemblée de l'obligation qui est faite aux communes de mettre en œuvre un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans les délais réglementaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2006. La commune n'ayant pas les moyens humains et techniques pour satisfaire à cette obligation, il lui appartient de déléguer cette compétence au SATESE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224 – 1 et suivants relatifs à l'assainissement,

Vu la délibération n° 2003 – 06 – 16 – 12, en date du 16 juin 2003, et la consultation du 11 juillet 2003 portant sur le projet de création d'un SPANC et invitant les collectivités adhérentes du SATESE 37 à émettre un avis sur la proposition du Syndicat,

Vu la délibération n° 2004 – 03 – 15 – 8b, en date du 15 mars 2004, relative à l'adoption du projet SPANC comme suite à l'avis favorable des collectivités adhérentes,

Vu les délibérations n° 2004 – 06 – 14 – 07 et 2004 – 12 – 13 – 01, en date respectivement des 14 juin et 13 décembre 2004, approuvant les modifications statutaires consécutives à la mise en œuvre du SPANC par le SATESE 37 au 31 décembre 2005.

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 18 janvier 2005, invitant les collectivités adhérentes à se prononcer sur les modifications statutaires du Syndicat et sur leur adhésion au SPANC créé par le SATESE 37,

Au motif que l'ensemble des obligations réglementaires qui incombent aux communes en matière d'assainissement doit être assuré sur la totalité du territoire au plus tard le 31 décembre 2005,

Entendu le rapport de Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications statutaires du SATESE 37 adoptées par le Comité Syndical des 14 juin et 13 décembre 2004 telles que ci-annexées.

DECIDE la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur (se reporter aux modalités de l'article L 2224 – 8 du CGCT, du décret du 3 juin 1994 et de l'arrêté du 6 mai 1996),
- Entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

FIXE la date d'effet au 31 décembre 2005.

DECIDE de confier le SPANC au SATESE 37 et pour ce faire de lui déléguer les compétences :

- Contrôle des installations d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur,
- Entretien des installations d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur. (l'adhésion à la compétence "entretien des installations d'assainissement non collectif" ne peut intervenir sans adhésion à la compétence "contrôle des installations d'assainissement non collectif").

PRECISE que la présente délibération confirme les précédents transferts de compétences au SATESE 37 relatifs à l'assainissement collectif et à la gestion de l'élimination des matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions et tous autres documents à intervenir dans le cadre des délégations de compétences au SATESE 37.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SATESE 37 avec mention du contrôle de légalité.

### 3) Assainissement – Demandes de dégrèvement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui soumet à l'Assemblée les trois courriers adressés par des usagers du service public assainissement. Il s'agit de trois demandes de dégrèvement en raison de fuites constatées après compteur sur leur installation privée.

Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après que toutes les explications aient été données,  
Considérant que le dégrèvement sollicité porte sur un volume d'eau qui en tout état de cause n'a pas été assaini,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

SE PRONONCE favorablement, sous réserve de l'avis formulé par le Syndicat Intercommunal des eaux de Rochecorbon Parçay-Meslay, et décide d'émettre un accord de principe pour les demandes de dégrèvement ci-après :

Nom de l'utilisateur	Adresse de l'utilisateur	Dégrèvement demandé
M. GERMAIN Jean	27 rue du Calvaire	711 m3
M. POTIER Thierry	18 rue de la Logerie	160 m3
M. TRIBODET	46 rue de la Quillonnière	1.400 m3

### 4) CCV – Modification statutaire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des modifications statutaires votées par le Conseil communautaire de la CCV, le 12 octobre dernier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications statutaires comme suit :

- I. Développement économique : sont d'intérêt communautaire :
  - La zone d'activités de la Duquerie – Chanceaux sur Choisille,
  - Le site de La Planche (mini centre d'affaires) – Rochecorbon.
- II. Aménagement de l'espace :
  - Etude d'un schéma directeur Intercommunal des itinéraires de randonnées et de pistes cyclables,
  - Aménagement, entretien, et mise en réseaux des sentiers de randonnées et de pistes cyclables relevant de l'intérêt communautaire. Réalisation d'une signalétique et de documents de communication adaptés.
- III. Politique du Logement Social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêts communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées
  - mise en place et suivi d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat,
  - Opération de logement social d'intérêt communautaire
- IV. Logement :
  - Aménagement de zone destinée à la création du logement déclaré d'intérêt communautaire.

### 5) CCV – ZAC du Cassantin – Révision simplifiée du POS – Bilan de concertation préalable

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence "développement économique", la Communauté de communes du Vouvrillon a engagé la réflexion sur le projet d'aménagement de la zone

d'activités économiques d'intérêt communautaire "Le Cassantin" sur les communes de Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille.

Ce projet d'intérêt communautaire nécessite une révision simplifiée du POS afin de permettre la réalisation dudit projet.

Par délibération en date du 7 avril 2005, le Conseil municipal de Parçay-Meslay a décidé de prescrire la révision simplifiée de son POS, et d'ouvrir la concertation préalable.

La concertation préalable s'est déroulée conjointement à la concertation préalable à la création de la ZAC du Cassantin, et à la révision simplifiée du POS de Chanceaux-sur-Choisille.

Cette concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- Information par voie de presse et d'affichage,
- Exposition de panneaux explicatifs du 23 mai au 17 juin 2005 au siège de la Communauté de Communes du Vouvrillon, ainsi que dans les mairies des communes concernées (Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay),
- Mise à disposition du public, dans les points d'information, d'un registre destiné à recueillir toutes observations et propositions,
- Réunion publique le 14 juin 2005 à 19 heures.

Au cours de cette concertation, ont été effectuées pendant la réunion publique et sur les registres disponibles les observations suivantes :

Remarques et observations formulées au cours de cette concertation :

a) De natures environnementales et paysagères

- Demande de prise en compte de la proximité de la Grange de Meslay,
- Inquiétudes des riverains relatives aux nuisances (circulation, bruit, paysage),
- Demande de préservation des espaces naturels existants et des marnières, lieu de reproduction et d'abri pour la faune,
- Demande de veiller à l'insertion paysagère du projet : merlons pour les habitations, paysagement de la zone d'activité.

b) liées aux conséquences en matière d'exploitation agricole

- Demande de veiller à la pérennité de l'activité agricole dans le secteur, notamment pour permettre aux jeunes agriculteurs de continuer à exercer leur activité,
- Demande d'une attention particulière pour maintenir l'accessibilité aux parcelles agricoles (passage du matériel), notamment le long de l'actuelle RD 76.

c) liées au positionnement envisagé des secteurs du projet

- Concernant l'emprise et la localisation du bassin de rétention projeté, demande de prendre en compte les problématiques suivantes :
  - Qualité des terres agricoles,
  - Accessibilité aux parcelles,
  - Problème de capacité de l'exutoire du bassin versant dans le secteur ouest de la RD76 (proche voie ferrée),
  - Sécurité en bordure de la RD 76,
  - Demande d'envisager une autre localisation du bassin de rétention que celle proposée pendant la concertation.
- Concernant la localisation du site sportif projeté, demande d'améliorer son accessibilité pour les habitants de la CCV et de permettre son extension dans le futur : demande de veiller à un aménagement cohérent de part et d'autre de la RN 10.

Le compte-rendu de la réunion publique du 14 juin est annexé à la présente.

Réponses apportées :

Les aspects environnementaux du projet, situé à proximité de la Grange de Meslay, et le maintien de l'activité agricole constituent un souci majeur et une préoccupation constante de la Communauté de Communes du Vouvrillon et des élus des communes de Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille.

Les propositions suivantes, recueillies lors de la concertation, sont envisagées dans la limite des possibilités techniques :

- Les marnières : elles seront maintenues dans le cadre du projet,
- Localisation du bassin de rétention: le bassin de rétention est déplacé à la place du site sportif. Ses caractéristiques seront précisées dans le dossier de ZAC,
- Localisation du site sportif : le déplacement du site sportif est envisagé à l'est de la RN 10. Il fera l'objet d'un approfondissement dans le cadre de l'étude de programmation des sites sportifs communautaires en cours. La création de ce nouveau périmètre d'étude permettra d'envisager un aménagement cohérent de part et d'autre de la RN 10 et d'étudier le devenir de l'entreprise TER dont l'accès est actuellement dangereux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De tirer le bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du POS,
- D'acter les modifications du projet de ZAC par la CCV, à savoir le déplacement du bassin de rétention à la place du site de pratiques sportives, et la suppression du site communautaire de pratiques sportives,
- De prendre en compte ces modifications dans l'élaboration de son projet de révision simplifiée de POS.

#### 6) CCV - Transfert de voirie d'intérêt communautaire et charges afférentes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des transferts de charges de fonctionnement au titre des voiries d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE, au titre de la voirie d'intérêt communautaire, les transferts de charges de fonctionnement comme suit :

#### ETAT TRANSFERT DE CHARGES : FONCTIONNEMENT

Communes	Km	%	Transfert de charges T.T.C.
REUGNY	9,900	22,18%	5 525,520 €
ROHECORBON	3,950	8,85%	2 204,627 €
PARCAY	2,150	4,82%	1 199,987 €
VOUVRAY	5,625	12,61%	3 139,500 €
VERNOU	5,825	13,05%	3 251,127 €
CHANCAY	7,800	17,48%	4 353,440 €
CHANCEAUX	2,700	6,05%	1 506,960 €
MONNAIE	6,675	14,96%	3 725,540 €
Km total =	44,625		24 906,700 €
Type de revêtement			monocouche
Coût au Km (€ H.T.)			14 000,00 €
Km annuel rénové en monocouche :			1,4875

## 7) Finances – Subventions aux écoles et associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui fait part à l'Assemblée des propositions soumises par la commission des finances et la commission école, dans le cadre des projets de budget des écoles pour l'année scolaire 2005 / 2006.

Les écoles primaire et maternelle connaîtrons leur budget fonctionnement et investissement 2005 / 2006 dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire et si vous le décider ce soir, les subventions seront versées dans la semaine qui suit le présent conseil municipal.

Par ailleurs, pour compléter les 12.000,00 € de subvention qui ont été versés à l'Avionnette, il convient d'abonder ce montant d'un versement de 6.500,00 €, ce qui fera un total attribué de 18.500,00 €. Ce montant était celui qui avait été demandé par le Président de l'Avionnette.

Vu les propositions soumises par la commission des finances et la commission école,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE une subvention de 1.955,00 € à l'école maternelle sous forme d'un versement à la coopérative.

ATTRIBUE une subvention de 4.670,00 € à l'école primaire sous forme d'un versement à la coopérative. Cette somme résulte d'un cumul qui prend en compte d'une part, la subvention de l'année 2005 / 2006 qui s'élève à 3 684,00 €, et d'autre part, d'une subvention de 986,00 € qui permettra le paiement du transport des élèves par car pour les séances de piscines des mois de mai et juin derniers.

ATTRIBUE un complément de subvention à l'Avionnette d'un montant de 6.500,00 € ce qui portera à 18.500,00 € la subvention versée au titre de l'année 2005.

ABONDE les crédits inscrits à l'article 6574 "Subventions fonctionnement aux associations" d'une somme de 5.125,00 €.

## 8) Finances – Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDTP)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui informe l'Assemblée que les ressources provenant du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDTP), alimenté par l'écèlement des cotisations acquittées en 2004 par certains établissements exceptionnels, la centrale nucléaire d'Avoine, la Sté des ciments CALCIA à Villiers-au-Bouin, les laboratoires Pfizer à Pocé-sur-Cisse et la réserve de gaz à Céré-la-Ronde, sont annuellement réparties par le Conseil Général.

Parmi les dépenses éligibles pour l'obtention d'une subvention, figure la construction et l'extension des cimetières, notamment les columbariums. Comme il prévu d'augmenter la capacité de notre installation, une aide financière sera demandée à Monsieur le Président du Conseil Général.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil général pour l'attribution d'une subvention qui participera au financement de l'acquisition d'une nouvelle unité du columbarium.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.

## 9) Finances – Tarifs du cimetière

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui soumet à l'Assemblée les propositions de la Commission des finances. Les tarifs actuels résultent de la conversion francs / euros faite en 2001. Outre les centimes qu'il n'y pas lieu de maintenir, ces tarifs nécessitent d'être actualisés et harmonisés par rapport à ceux des communes avoisinantes.

Vu les propositions déposées par la commission des finances,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE les tarifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005 :

Nature de l'acte	Durée	Tarifs en euros
Concession	30 ans	120,00
Superposition	30 ans	60,00
Concession	50 ans	240,00
Superposition	50 ans	60,00
Columbarium	15 ans	240,00
Urne supplémentaire	15 ans	100,00
Columbarium	30 ans	480,00
Urne supplémentaire	30 ans	100,00

10) Finances – Indemnités de conseils du comptable

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> adjoint, qui soumet à l'Assemblée le montant de l'indemnité de Conseil proposée par Monsieur BESSE, le Trésorier Principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983,  
Considérant l'aide apportée par le receveur municipal pour la tenue des comptes et pour l'enregistrement des opérations comptables de la commune.  
Après avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à la majorité (une abstention – M. COURATIN) des membres présents et représentés,

ATTRIBUE pour l'année 2005 à Monsieur BESSE, trésorier principal à Tours-banlieue nord une indemnité de conseil calculée suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, d'un montant de 608,83 €.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

11) Décision Modificative n° 5

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VERNON, Premier adjoint, qui informe l'Assemblée de la nécessité d'ajuster les crédits de la section investissement du budget principal pour régler les dépenses engagées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311 – 1 à L 2312 – 1 à L 2313 – 1 et suivants,  
Vu la délibération du 3 mars 2005 approuvant le budget primitif,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci après pour faire face aux opérations comptables et financières qui résultent de l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la Décision modificative comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL****SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

ARTICLE INTITULE	ARTICLE	CREDITS	AJOUTER	DEDUIRE	TOTAL ALLOUE
subvention Avionnette	6574	12 000,00	6 500,00		18 500,00
subvention primaire coop	6574	4 425,00	4 670,00		9 095,00
subvention mat coop	6574	2 245,00	1 955,00		4 200,00
subvention en attente	6574	8 000,00		-8 000,00	0,00
intérêts emprunts	6611	116 000,00	5 000,00		121 000,00
intérêts ligne crédits	6618	5 000,00	5 000,00		10 000,00
virement à l'investisst	023	600 000,00		-15 125,00	584 875,00
		<b>747 670,00</b>	<b>23 125,00</b>	<b>-23 125,00</b>	<b>747 670,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES**

N°	PROGRAMME INTITULE	ARTICLE	CREDITS	AJOUTER	DEDUIRE	TOTAL ALLOUE
069	acquisition matériel	2158	35 077,32	4 100,00		39 177,32
070	bâtiments communaux	2313	8 800,00	600,00		9 400,00
102	terrains de foot	2135	8 000,00	1 100,00		9 100,00
114	restaurant scolaire	2315	5 000,00	2 400,00		7 400,00
120	école primaire	2315	8 400,00	2 400,00		10 800,00
125	cimetière	2135	7 000,00	100,00		7 100,00
133	gymnase	2313	113 000,00		-51 500,00	61 500,00
143	sécurité	2315	0,00	200,00		200,00
144	rue de la Chanterie	2315	380 000,00	25 000,00		405 000,00
153	bibliothèque	2315	25 000,00		-19 000,00	6 000,00
157	rue du Coudray	2315	455 000,00	26 500,00		481 500,00
159	rue de la Mairie	2315	8 000,00	1 000,00		9 000,00
160	bois château Gaillard	2315	6 000,00		-6 000,00	0,00
161	giratoire RD 77 Thibaudière	2315	5 000,00	1 500,00		6 500,00
163	rue de l'Etain	2315	0,00	4 700,00		4 700,00
	<b>cumuls</b>		<b>1 064 277,32</b>	<b>69 600,00</b>	<b>-76 500,00</b>	<b>1 057 377,32</b>

**-6 900,00****SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES**

N°	PROGRAMME INTITULE	ARTICLE	CREDITS	AJOUTER	DEDUIRE	TOTAL ALLOUE
	virement fonctionnement	021	600 000,00		-15 125,00	584 875,00
123	halte garderie multi accueil	1322	344 000,00		-129 000,00	215 000,00
123	halte garderie multi accueil	16878	0,00	129 000,00		129 000,00
	emprunt	1641	2 586 752,62	8 225,00		2 594 977,62
			<b>3 530 752,62</b>	<b>137 225,00</b>	<b>-144 125,00</b>	<b>3 523 852,62</b>

**-6 900,00**

12) Finances - Bibliothèque – Achat de livres - Dotation par habitant

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des aides financières apportées par le Conseil Général pour la constitution d'un fonds de livres destinés à la bibliothèque.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE une dotation de 2,00 euros par habitant pour l'acquisition de livres destinés au service de prêt des adhérents à la bibliothèque.

13) Finances - Rue de la Chanterie piste cycles / piétons – Eclairage public – Demande de subvention au SIEIL

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une estimation établie pour la construction de l'éclairage public. Cet équipement est subventionné par Le SIEIL à hauteur de 20 %.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la construction d'un éclairage public rue de la Chanterie pour les pistes cycles / piétons pour une dépense estimée à hauteur de 57 044, 00 euros H.T..

SOLLICITE Monsieur le Président du SIEIL en vue de l'attribution d'une subvention calculée sur le montant hors taxe des travaux.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

14) Restauration scolaire – Marché d'assistance technique et fournitures de denrées alimentaires pour le service de restauration scolaire et municipale – Attribution du marché

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Yannick VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui informe l'Assemblée du contenu des offres reçues pour ce marché lancé dans le cadre d'un appel d'offre ouvert. Il s'agit d'un marché à commande établi pour une première période allant du 24 octobre 2005 au 22 août 2006, renouvelable deux fois par période d'un an, jusqu'au 22 août 2008.

Dix candidatures et dix offres ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres.

Les offres s'établissent comme suit :

N°	Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Classification des usagers	Prix unitaire H.T.
1	Société Avenance Avenue Thomas Edison 86960 CHASSENEUIL DU POITOU	Restauration scolaire	Maternelle	2,06 €
			Primaire	2,21 €
			Adultes	2,67 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,28 €
		Adultes	2,67 €	
2	Scolarest Atlanpole le Fleuray - B.P. 20719 44481 CARQUEFOU Cedex	Restauration scolaire	Maternelle	1,85 €
			Primaire	2,02 €
			Adultes	2,45 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,02 €
		Adultes	2,45 €	
3	Poitou Limousin Restauration 17, Avenue de la Libération 86000 POITIERS	Restauration scolaire	Maternelle	2,15 €
			Primaire	2,15 €
			Adultes	2,15 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,15 €
		Adultes	2,15 €	

4	Sodexo Z.I. des Gâtines 46, Rue Pierre Curie 78376 PLAISIR	Restauration scolaire	Maternelle	1,958 €
			Primaire	2,100 €
			Adultes	2,330 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,081 €
Adultes	2,330 €			
5	Restauval S.A.R.L.6, Rue Auguste Perret37000 TOURS	Restauration scolaire	Maternelle	2,00570 €
			Primaire	2,12892 €
			Adultes	2,30902 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,06257 €
Adultes	2,30902 €			
6	Sodexo Direction Régionale Centre Sud-Ouest Z.A. de la Haute Limouillère 37230 FONDETTES	Restauration scolaire	Maternelle	1,964 €
			Primaire	2,066 €
			Adultes	2,295 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,066 €
Adultes	2,295 €			
7	Société 7000 6, Rue du Pré de l'Essart Les Granges Galland 37550 SAINT AVERTIN	Restauration scolaire	Maternelle	1,80 €
			Primaire	2,00 €
			Adultes	2,60 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,15 €
Adultes	2,60 €			
8	Sogères 42-44, Rue de Bellevue 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex	Restauration scolaire	Maternelle	2,119 €
			Primaire	2,219 €
			Adultes	2,669 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,519 €
Adultes	2,669 €			
9	Val de France Restauration Z.I. de la Boitardière Rue du Colombier 37400 AMBOISE	Restauration scolaire	Maternelle	1,95 €
			Primaire	2,24 €
			Adultes	2,69 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,24 €
Adultes	2,69 €			
10	Api Restauration Centre Château de la Villette 10-12, Rue de la Chocolaterie 41000 BLOIS	Restauration scolaire	Maternelle	1,82 €
			Primaire	2,02 €
			Adultes	2,12 €
		Restauration C.L.S.H.	Enfants	2,02 €
Adultes	2,12 €			

Le règlement de consultation indiquait, en matière de jugement des offres, les critères suivants, par ordre décroissant d'importance :

- La qualité de la prestation à fournir,
- La qualité du programme d'organisation,
- Les garanties professionnelles et financières,
- Le prix des prestations et répartition dans les rubriques.

Il sera tenu compte également du critère suivant pour le choix des entreprises : références locales et autres en matière de restauration sur place fournies par le candidat.

Après analyses des offres, il s'est avéré que les dix offres étaient proches quant aux trois premiers critères mentionnés ci-avant. Le choix s'est donc fait en fonction du prix de la prestation et des références locales des candidats.

La commission a retenu la société 7000 qui présente les prix les plus bas pour les repas de maternelle et de primaire. Ces deux catégories de repas sont celles qui sont servies en plus grand nombre sur une année scolaire. Les repas du centre de loisirs ont peu d'incidence sur le coût de la prestation. Pour les écoles, plus de 35 000 repas sont servis chaque année.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des marchés publics,  
Vu les offres remises,  
Vu les procès-verbaux établis par la Commission d'Appel d'Offre

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le choix qui a été fait par la Commission d'Appel d'Offre qui a retenu la Société 7000 comme étant la mieux disante,

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce marché.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 60623 du budget de l'exercice en cours.

#### 15) Création d'une commission projets

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les raisons qui le conduisent à constituer cette nouvelle commission.

Les objectifs sont les suivants :

- Monter un projet dans sa globalité pouvant faire intervenir plusieurs acteurs et plusieurs commissions municipales,
- Identifier les acteurs, les responsables, les décideurs et les réseaux d'influence,
- Identifier les partenaires financiers,
- Mener des études de faisabilité,
- Trouver le schéma le plus favorable pour la commune en terme de qualité et de financement,
- Intégrer tous les éléments donnant naissance à un projet.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer une nouvelle commission intitulée "Commission projets",

DESIGNE les membres faisant partie de cette commission. Celle-ci est constituée de M. Jackie SOULISSE, M. Yannick VERNON, Mme Martine BAUNAURD, M. Bruno FENET, Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI, M. Roger-Michel COURATIN, Mme Marie-Jeanne DUPRE, M. Jean-Pierre GILET, M. Jean-Pierre MENARD, Mme Geneviève PICARD, Mme Marie-Thérèse SALES, Mme Anne Marie MAZE, Mme Marie Jeanne DUPRE.

#### 16) Assainissement Eaux Usées – Rue des Boissières, rue du Calvaire, rue de la Dorerie, rue de la Raimbauderie – Approbation du dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VERNON, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui informe l'Assemblée de l'avancement de la demande de subvention sollicitée auprès de Monsieur le Président du Conseil Général d'Indre-et-Loire pour les travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement eaux usées du secteur "Rue des Boissières, rue du Calvaire, rue de la Dorerie et rue de la Raimbauderie".

Il convient à présent de procéder à la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux. Compte tenu du volume des travaux à engager, les entreprises seront consultées suivant la procédure d'Appel d'offre ouvert conformément aux articles 33 – 39 à 59 du Code des marchés publics.

La consultation se fera sur les bases suivantes :

- L'avis d'Appel public à la concurrence paraîtra dans le Bulletin Officiel d'Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- Les travaux seront décomposés en deux lots :
  - Lot 1 "Collecteurs et branchements particuliers",
  - Lot 2 "Postes de refoulement".

Le marché comprendra une seule tranche ferme

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les propositions relatives à la dévolution des travaux,

AUTORISE le Maire à lancer la publicité

CHARGE la Commission d'Appel d'Offre du suivi des opérations de dévolutions des travaux,

AUTORISE le Maire à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

17) Centre Multi-Accueil – Avenant aux marchés de travaux – Lot n° 1 terrassement, gros œuvre, VRD et lot n° 7 doublages, isolation, séparations faux plafonds

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel COURATIN, Conseiller délégué, qui informe l'Assemblée des raisons qui ont conduit à la résiliation du marché qui avait été conclu avec l'entreprise Guillaume pour les travaux du lot n° 1.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la défaillance de l'entreprise Guillaume et la nécessité de poursuivre et de conforter les travaux entrepris par ladite entreprise,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

De conclure des avenants avec les entreprises suivantes :

- BSTP pour les travaux de VRD, pour un montant de 19 662,44 € H.T.,
- SPIE Batignolles technologies pour les travaux de confortement de la dalle béton du premier étage (reprise poteau), pour un montant de 79 215,00 € H.T.,
- GIRARDOT & FILS pour le dallage du rez-de-chaussée, pour un montant de 13 166,72 € H.T.,
- TSD (Techniques de Sciage au Diamant) pour le découpage de la dalle du rez-de-chaussée, pour un montant de 17 673,00 € H.T..

AUTORISE le Maire à signer les avenants qui seront conclus avec ces entreprises,

En ce qui concerne le lot n° 7 qui était détenu par l'entreprise JAMAIN, les offres n'ont pas été examinées à ce jour.

18) Les Landes du Cassantin – Dénomination d'une rue

Monsieur le Maire propose que la nouvelle rue qui va desservir la zone d'activités, à partir de la RD 76 soit appelée "Avenue du Cassantin".

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'appellation de "Avenue du Cassantin" pour cette nouvelle voie.

19) Transfert des zones d'activités à la CCV

Monsieur le Maire propose d'entreprendre des démarches auprès de Monsieur le Président de la CCV pour que soit étudié le transfert des zones d'activités suivantes :

- Les Ailes,
- La Coudrière,
- Martigny,
- Chizay (y compris jusqu'à Météo France et Rue du Chizay).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

MANDATE le Maire pour intervenir auprès de Monsieur le Président de la CCV afin que ces quatre zones deviennent zones d'intérêt communautaire.

20) Enfouissement des réseaux – Saisie du SIEIL - Résidence de la Sablonnière, rue des Auvannes (2<sup>ème</sup> phase), allée des Acacias, rue des Locquets, rue de l'Étain (2<sup>ème</sup> partie)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des travaux d'enfouissement qui seront entrepris dans les deux prochaines années.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphone Résidence de la Sablonnière, rue des Auvannes (2<sup>ème</sup> phase), allée des Acacias, rue des Locquets et rue de l'Étain (2<sup>ème</sup> partie).

SOLLICITE le SIEIL et France Télécom en vue d'une pré-étude.

21) Alimentation Eau potable – Rue de l'Étain

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'entreprendre le bouclage de la rue de l'Étain (2<sup>ème</sup> partie).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les travaux qui seront entrepris pour le bouclage du réseau eau potable de la rue de l'Étain (2<sup>ème</sup> partie).

DECIDE de saisir le SIAEP pour entreprendre les études correspondantes.

22) Voirie – Rue de la Chanterie – Aménagement d'un cheminement cycles / piétons et travaux de mise en sécurité – Marché de travaux

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Bruno FENET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, qui expose à l'Assemblée la nécessité de poser des bordures et des buses pour l'aménagement de la piste cycles / piétons en soutien du terrain entre la voirie et les propriétés privées.

Monsieur FENET rappelle que le Conseil Municipal du 28 avril 2005 avait attribué le marché de travaux à un groupement d'entreprises (Colas – BSTP) pour un montant de 472 150,87 € H.T. (tranche ferme et définitive).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'avenant qui sera conclu avec l'entreprise BSTP pour un montant de 23 571,90 € H.T..

DIT que le montant du lot VRD qui était de 294 823,95 € H.T. pour la tranche ferme s'élèvera à la somme de 318 395,85 € H/T/

AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir pour cet avenant.

L'ordre du jour étant clos, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures 10.

Ont signé les Membres présents :